

Dématérialisation des Titres Restaurant : expérimentation en 2015

TITRES RESTAURANT : OPTIMISATION ET SECURISATION DU CIRCUIT DE GESTION

La dématérialisation des titres restaurant est autorisée depuis le 2 avril dernier.

Pour Monsieur Gazave, sous-directeur des politiques sociales des ministères économiques et financiers, elle permettra la simplification et la sécurisation du circuit actuel de gestion. Le type de support n'est pas encore défini, un appel à compétences a été lancé auprès d'entreprises, une seule a été consultée à ce jour.

Une expérimentation sur quelques départements sera réalisée courant 2015.

A ce stade, aucune décision n'est prise sur le choix de l'option du dispositif: forfait réel, forfait intégral ou partiel. Elle fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Pour *FORCE OUVRIERE*, l'utilisation des titres limitée à la pause méridienne et hors week-end est inacceptable. La dématérialisation du titre restaurant ne doit pas aboutir à une utilisation plus restrictive que celle actuellement en vigueur. De plus, *FORCE OUVRIERE* revendique une revalorisation des titres restaurant.